

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du Mercredi 20 Décembre 2023

Date de convocation : 06 décembre 2023

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 17 présents et représentés
- ✕ 17 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt Décembre à 10h00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni en salle de réunion du Centre de Gestion des Vosges, 59 rue Jean Jaurès (88000 EPINAL) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), Mme ALVES Charline (Responsable des Secrétariats Médicaux) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS).

384. Décision Modification de Crédit N°5.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux centres de Gestion ;
- Vu la délibération N°334 du 31 mars 2023, adoptant le Compte Administratif 2022 ;
- Vu la délibération N°338 du 31 mars 2023, adoptant le Budget Primitif 2023 ;
- Vu les Décisions Modificatives de crédits N°1 et N°2 prises le 30 juin 2023 ;
- Vu les Virements de crédits N°1, 2 et 3 pris au cours de l'exercice budgétaire ;
- Vu les Décisions Modificative de crédits N°3 et 4 prises le 24 novembre 2023 ;

Considérant le solde du chapitre 012,

Considérant que, pour faire face à des demandes exceptionnelles de payer des agents en mission temporaire d'ici le 31 décembre s, il nous faut prévoir un peu de crédits budgétaires.

Il est demandé aux élus d'inscrire 5 000 € au chapitre 012, les crédits pouvant être pris sur l'excédent des recettes liées à la refacturation des missions temporaires.

Pour ce faire, il est proposé d'équilibrer la DM N°5, comme suit :

Section de fonctionnement

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------------------|-------------------|----------------------------------------|-------------------|
| Article | Montant | Article | Montant |
| 6413 Personnel non titulaire | + 5 000,00 | 70842 Autre refacturation du personnel | + 5 000,00 |
| | | | |
| Total dépenses : | + 5 000,00 | Totalrecettes : | + 5 000,00 |

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Adoptent la Décision Modificative de Crédit N°5 telle que proposée dans les débats.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

